

La France sous l'Occupation (document complémentaire)

Que se passe-t-il en France après la défaite de 1940 ?

Le maréchal Pétain prend la tête du gouvernement français et s'installe à Vichy, dans la zone libre. Il instaure un régime autoritaire. Entre autres mesures, il exclut les Juifs de la communauté française : en 1940 et 1941, deux statuts leur interdisent de nombreuses professions.

Pétain, et son gouvernement, engage une collaboration d'Etat avec l'Allemagne à la suite de sa rencontre avec Hitler à Montoire en octobre 1940. Dès lors, l'Etat français livre à l'Allemagne les Juifs étrangers de la zone libre, alors que la police française apporte son concours aux Allemands pour les arrêter dans la zone occupée (rafle du Vélodrome d'hiver, le 16 juillet 1942).

Extrait du statut des Juifs (octobre 1940)

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français décrétons :

Article 1. Est regardé comme juif toute personne issue de trois grands-parents de race juive [...].

Art. 2. L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux Juifs : Chef de l'Etat, membre du gouvernement [...], fonctionnaires de tous grades attachés aux services de police, membres des corps enseignants, officiers des Armées [...].

Art. 5. Les juifs ne pourront, sans condition ni réserve, exercer l'une quelconque des professions suivantes : Directeurs, gérants, rédacteurs de journaux, revues ou périodiques [...], metteurs en scène, entrepreneurs de spectacles [...], gérants de toutes entreprises se rapportant à la radiodiffusion [...].

Fait à Vichy, 3 octobre 1940

- Résumez en une phrase le statut des Juifs. Qui en est le responsable ?
- Où et quand des mesures semblables ont-elle déjà été prises ?

Être juif sous l'Occupation

Roger Herman, Juif français vivant à Paris.

« À l'école, nous avions des blouses noires et ma mère avait cousu l'étoile jaune sur la mienne. On n'avait pas le droit de la cacher. Le port de l'étoile entraînait toute une série d'interdictions : nous ne pouvions plus aller à la piscine, ni au cinéma, ni même jouer dans les squares [...]. »

Hélène Rosental, Juive française vivant à Paris.

« Je suis restée à Paris jusqu'à l'été 1942. J'avais assisté à des arrestations. On arrêtait les Polonais, les Allemands, les Autrichiens, tous juifs bien sûr. Nous autres, Juifs français, on n'imaginait pas qu'un jour cela pouvait nous arriver et j'ai été particulièrement choquée lorsqu'on a arrêté ma meilleure amie. Elle était Française. Je ne l'ai jamais plus revue. Nous étions sur leurs listes, mieux valait partir au plus vite [...]. »

Hélène s'enfuit à Grenoble, où elle cachera ses origines juives.

Cité dans M. Foss et L. Steinberg, Vie et mort des Juifs sous l'Occupation, 1996

- Pourquoi Hélène s'enfuit-elle à Grenoble ?